



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°25

Bureau Exécutif : Mardi 08 Janvier 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD et Olivier GONCALVES

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA) et Pierre ALCOVERRO

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 03.01 (PV 24) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La CRA remercie Hugues DEFREL, Président de la CDA 93, les Arbitres Roland POIZE Roland et Stéphanie CHAZAL elle-même membre du Comité Directeur de Ligue et de CRA pour la réception de leurs vœux.

La CRA remercie Christopher SPADAFORA suite à son mail consécutif à son affectation en tant qu'Arbitre Assistant R1 dans le cadre de la promotion accélérée.

CORRESPONDANCES

DE LA LIGUE :

Mails en date du 04.01 relatifs aux PV N°22 de la CRD et 19 de la CRAS.

Mails en date du 04 et 07.01 du service compétitions relatif aux justificatifs MyFFF des indisponibilités diffusés au pôle Désignations.

Mail en date du 07.01 relatif à l'invitation du Président de la Ligue à la Cérémonie des Vœux le Jeudi 17.01 à 16h00. La CRA remercie le Président et confirme par retour de mail que des membres seront présents en fonction de leurs disponibilités.

DE LA CDA DU DISTRICT 93 :

Mail en date du 04.01 relatif à la présentation des vœux.

DES CLUBS :

A.S. MAZARGUES : Mail en date du 04.01 relatif à la demande de récusation d'un Arbitre. Lu et pris note, la CRA ne donnera pas une suite favorable à leur demande.

DES ARBITRES :

Courrier :

- TIR Sofiane : mail en date du 08.01 relatif à la possibilité dans son emploi du temps de pouvoir remplacer certains manques d'Arbitres sur les rencontres du dimanche matin. Lu et pris note.
- ROSSO Lloyd : mail en date du 07.01 relatif à la demande de pouvoir en début de saison prochaine évoluer en tant qu'Arbitre Assistant. Lu et pris note, la CRA prend note de cette demande mais, en application de l'Article 27 de son Règlement Intérieur, elle informe l'Arbitre que la décision ne pourra être validée qu'après la parution des classements et validation des promotions et rétrogradations.

Indisponibilités médicales :

- BENSAID Rédouan : mail en date du 05.01 relatif à la transmission du certificat médical jusqu'au 06.01. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 07.01 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF jusqu'au 31.01. Lu et pris note, la CRA la remercie de faire suivre le certificat médical de prolongation correspondant du 14.01 au 31.01 ainsi que le précédent du 26.12 au 13.01. Lus et pris note de l'ensemble de ces indisponibilités, la CRA en informe le pôle désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Indisponibilité autres :

- DENON Vincent : mail en date du 08.01 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF pour le 19.01. Lu et pris note par la CRA du non-respect dans la procédure du délai de prévenance.
- SZAKOLCZAI Raphaël : mail en date du 05.01 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF pour le 12.01. Lu et pris note par la CRA du non-respect dans la procédure du délai de prévenance.
- BELCADI Jules : mail en date du 07.01 relatif à son absence lors du stage Arbitres Assistants du 26.01 du fait d'un déplacement à l'étranger suite au décès d'un parent, le certificat étant joint. Lu et pris note, la CRA le remercie pour le justificatif de cette indisponibilité. Lu et pris note, ces informations sont transmises au pôle désignations.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA ou à la Ligue par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant.

INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

CONVOCATION AU STAGE DE PERFECTIONNEMENT DES ARBITRES ASSISTANTS LE SAMEDI 26.01.2019.

La CRA par mail transmis par le CTRA Maxime APRUZZESE, a informé tous les Arbitres Assistants convoqués à ce stage en date du 26.01.

ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA rappelle à tous les Arbitres, qu'avec l'envoi du fichier par mail restituant la liste complète des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019, était formulée la demande expresse à chacun des Arbitres de bien vouloir vérifier leurs données personnelles et de signaler par mail en retour toute anomalie éventuelle (certains ont déjà envoyé des demandes de modification, les informations contenues dans ce fichier sont le reflet de la saisie initiale de chaque Arbitre).

Une nouvelle version datée sera diffusée vers le 20.01.

RETOUR SUR STAGE ARBITRES FEMININES des 14 et 15.12.2018.

Le CTRA a fait suivre à la CRA, les appréciations des Arbitres Féminines sur le stage des 14 et 15.12. Le bilan est positif pour l'ensemble, surtout enrichissant mais avec le regret du déroulement sur une seule journée quant à la partie physique.

PROMOTION ACCELEREE : DISPOSITIF DE PROGRESSION POUR LES ARBITRES PROMETTEURS.

Le Président a fait part à la CRA avec la participation du CTRA de la diffusion d'un article sur le site de la Ligue MEDITERRANEE DE FOOTBALL d'une présentation à la fois des règles de fonctionnement et des conséquences pour les Arbitres de ce dispositif intégré dans le Règlement Intérieur de la CRA.

La CRA invite les Arbitres à consulter le site.

TRANSFERT D'INFORMATIONS MUTATION ARBITRE

La CRA a transmis le 07.01 à la CDA du DISTRICT DE PROVENCE le changement d'adresse de Dylan FALASCHI déclenchant ainsi sa mutation avec le départ du DISTRICT DU VAR.

DECISIONS CRA

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 08.01.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 31.01.2019
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 28.02.2019
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 31.01.2019
- MARESNI Nabil : jusqu'au 15.01.2019
- FAREL Dany : jusqu'au 31.01.2019
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 19.01.2019
- BARHOUMI Bilel : jusqu'au 22.01.2019
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 31.01.2019
- MAZOUNI Madjid : jusqu'au 08.01.2019
- LABIDI Ousséma : jusqu'au 15.01.2019
- LE TENNIER Samuel : jusqu'au 18.01.2019
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 28.01

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A PARTIR DU 08.01.2019

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019					
DATE SAIS.	NOM	PRENOM	DEBUT INDISP.	FIN INDISPO.	MOTIF
29/12/2018	ABDANE	OSSAMA	19/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
11/12/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	19/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/12/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H00
31/12/2018	ABDELGHEFFAR	AMAR	02/02/2019	02/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
31/12/2018	ABDELGHEFFAR	AMAR	19/01/2019	21/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/12/2018	ALEXANDRE	JORDAN	26/01/2019	26/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
26/12/2018	AMMAR	MOEZ	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H 00
07/01/2019	AMMAR	MOEZ	27/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
03/12/2018	BARHOUMI	BILEL	03/12/2018	22/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
29/12/2018	BARLOZZI	JULIEN	12/01/2019	12/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
03/01/2019	BARLOZZI	JULIEN	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
21/12/2018	BAYARD	PHILIPPE	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE Jusqu'à 13 H 00
04/01/2019	BELCADI	JULES	16/01/2019	30/01/2019	RAISON FAMILIALE DECES
29/12/2018	BENSAID	REDOUAN	19/01/2019	19/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/12/2018	BERTRAND	VINCENT	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
03/01/2019	BERTRAND	VINCENT	02/02/2019	02/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
10/10/2018	BLIN	LORIS	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
13/10/2018	BLIN	LORIS	18/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/01/2019	BOUBECHA	MOHAMED	26/01/2019	26/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
29/12/2018	BOUREAU	PATRICE	25/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
01/01/2019	BOURQUIN	MAGALI	02/02/2019	03/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/12/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
23/12/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	02/02/2019	03/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
03/01/2019	BOUZAHER	CHAFIK	26/01/2019	28/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/12/2018	BUTTEGEG	THIERRY	18/12/2018	31/01/2019	RAISON PERSONNELLE EPOUSE
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	12/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/01/2019	CHAZAL	STEPHANIE	14/01/2019	31/01/2019	RAISON MEDICALE
02/01/2019	CHNIBA	KAMEL	26/01/2019	26/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
21/12/2018	COTY	BERNARD	19/01/2019	26/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/01/2019	COTY	BERNARD	12/01/2019	12/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
08/01/2019	DENON	VINCENT	19/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
29/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	19/01/2019	19/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	27/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
07/01/2019	DI GUISTO	LAURENT	02/02/2019	02/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
08/12/2018	DJIANE	JULLIEN	25/01/2019	25/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI
28/12/2018	DJIANE	JULLIEN	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/12/2018	DOUAY	KEVIN	19/01/2019	19/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
30/12/2018	DOUAY	KEVIN	26/01/2019	26/01/2019	STAGE AA
29/12/2018	EL MEDDAH	DJELLOUL	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE DE 14H A 16H
27/12/2018	GARBI TARCHOUNA	AKRAM	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
09/11/2018	GASMI	CYRIL	09/11/2018	14/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/12/2018	GHZAL	CHOUKRY	14/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
04/01/2019	GIURAN	BIANCA	31/01/2019	10/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
07/01/2019	GONCALVES	OLIVIER	20/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/01/2019	GRAGLIA	JOFFRE	25/01/2019	28/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/12/2018	GRUT	ANTOINE	28/12/2018	14/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
17/12/2018	JURADO	ALEXANDRE	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
06/12/2018	LABIDI	OUSSEMA	06/12/2018	15/01/2019	RAISON MEDICALE
04/12/2018	LE CORRE	JULUAN	05/12/2018	31/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/12/2018	LERAY	BASTIEN	02/02/2019	02/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/12/2018	MARESNI	NABIL	26/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/12/2018	MARESNI	Nabil	27/12/2018	15/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
26/12/2018	MARIANCZUK	SABRINA	26/01/2019	27/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
31/12/2018	MARIANCZUK	SABRINA	02/02/2019	03/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	25/01/2019	28/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	13/01/2019	18/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
26/12/2018	MONIOTTE	ALBAN	27/12/2018	28/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/12/2018	MOUDERY	PHILIPPE	13/01/2019	13/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
05/01/2019	POREE	FABRICE	19/01/2019	20/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
08/01/2019	ROSSO	LLYOD	19/01/2019	20/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
31/12/2018	SAADI	FOUZI	26/01/2019	26/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/11/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	15/01/2019	RAISON FAMILIALE MATERNITE
07/12/2018	SASSI	JULIEN	24/12/2018	18/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/11/2018	STRAMACCIONI	CLAUDE	21/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/01/2019	SZAKOLCZAI	RAPHAEL	12/01/2019	12/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/12/2018	TORREGROSSA	STEVEN	25/01/2019	27/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
16/12/2018	TREMELLA	ANTHONY	13/01/2019	13/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
16/12/2018	TREMELLA	ANTHONY	25/01/2019	11/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	YOUSSEF	WALID	19/11/2018	19/01/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Le stage des Arbitres Assistants se déroulera le samedi 26.01.2019.
- Rencontres prochaines de la CRA et CTRA avec chaque CDA en Janvier 2019 : District du VAR le 07.01 – District de COTE D’AZUR le 23.01 – District GRAND VAUCLUSE le 29.01 – District de PROVENCE le 30.01 – District des ALPES le 24.01.
- Dates des prochaines réunions de CRA : 17.01.209 – 23.01.2019

**Prochaine réunion le
Jeudi 17 Janvier 2019 (Bureau Exécutif Dématérialisé)**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**